

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Vaucluse

4.1.1 – Créations et transformations  
d'emplois**Délibération n° :**  
**DEL2024\_12\_01**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de MAZAN

Séance du 18 décembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre

Et le dix-huit décembre,

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 12 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

**Objet : Modificatif du tableau des effectifs n°20 -  
Suppression d'emplois****Rapporteur : Véronique BERGER**

Présents : M. Louis BONNET, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIE, Mme Cécile DEMENKOFF, M. Silvère JOUBERTEAU (arrivé en séance à 21h14), Mme Sophie CLEMENT, M. Jean-Philippe ACHARD, M. Georges MICHEL, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, Mme Christine JACQUES, M. Vincent FLEGON, Mme Amandine APPLANAT, M. Julien BREMOND, Mme Yvonne VIRDIS, M. Claude COMMERES, M. Bruno GANDON, M. Patrick ZAMBELLI, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné pouvoir : M. Patrick LECOQ, Mme Elodie BOFFELLI, Mme Angéline LEROUX, M. Franck PETIT, Mme Anne MUH, M. Stéphane CLAUDON.

Absents : Mme Eve GALLAS, Mme Aurélia PISANI.

Secrétaire de séance : Mme Christine JACQUES.

**La séance ouverte,**

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- 1 poste de Directeur Général des services sur l'emploi fonctionnel :
  - o Disponibilité pour convenances personnelles au-delà de 6 mois.
- 2 grades d'attaché territorial :
  - o Demande de disponibilité pour convenances personnelles au-delà de 6 mois,
  - o Ouvert dans le cadre d'un recrutement.
- 1 grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe :
  - o Ouvert dans le cadre d'un recrutement.
- 2 grades de rédacteur territorial :
  - o Suite à avancement de grade,
  - o Ouvert dans le cadre d'un recrutement.

- 2 grades d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe :
  - o Demande de disponibilité pour convenances personnelles au-delà de 6 mois,
  - o Ouvert dans le cadre d'un recrutement.
- 2 grades d'adjoint administratif territorial :
  - o Départs en retraite.
- 1 grade d'adjoint territorial du patrimoine :
  - o Disponibilité pour convenances personnelles au-delà de 6 mois.
- 1 grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe :
  - o Ouvert dans le cadre d'un recrutement.
- 1 grade de brigadier-chef principal :
  - o Ouvert dans le cadre d'un recrutement voire d'une promotion interne.
- 1 grade d'adjoint technique territorial :
  - o Disponibilité pour convenances personnelles au-delà de 6 mois,
- 1 grade d'attaché contractuel (article L332-8-2° du code général de la fonction publique) :
  - o Ouvert dans le cadre d'un recrutement.
- 8 contrats d'accompagnement dans l'emploi en parcours emploi compétences, laissant 5 postes ouverts dont 2 occupés.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L2, L313-,1, L332-8 et L332-14, L523-1 à 523-7,

**Vu** la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** la délibération n°DEL2024\_11\_01 du 20 novembre 2024 portant adoption de la modification n°19 du tableau des effectifs,

**Vu** le projet du tableau des effectifs n°20 annexé à la présente délibération,

**Vu** l'avis favorable du comité social territorial en date du 04 décembre 2024,

**Vu** la commission des ressources humaines en date du 13 décembre 2024,

**Considérant** le tableau des emplois adopté par l'organe délibérant le 20 novembre 2024,

**Considérant** les besoins des services,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de supprimer les grades listés,

**ADOpte** la modification n°20 du tableau des effectifs,

**AUTORISE** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,  
fait et délibéré les jours,  
mois et an susdits.

Secrétaire de séance,

  
Christine JACQUES

Le Maire,

  
Louis BONNET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*